



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Urban Furrer CSPO, Marianne Maret PDCB, Aron Pfammatter CVPO, Pierre Contat, UDC et cosignataires
Objet	Jusqu'à Sion pour une photo-passeport
Date	17.11.2017
Numéro	4.0294

Le Conseil d'Etat a décidé en séance du 25 juin 2009 de n'ouvrir qu'un seul centre pour l'ensemble du canton. Depuis le 1^{er} mars 2010, les citoyens suisses désirant obtenir un passeport doivent donc se rendre auprès du centre de documents d'identité à Sion pour la prise des mesures biométriques. Cette décision a été prise notamment pour des motifs d'ordre financier et pratique. En effet, la validité d'un passeport est de 10 ans (respectivement 5 ans pour un mineur). Une personne devrait ainsi se déplacer à Sion chaque 10 ans pour actualiser ses mesures biométriques et faire établir un nouveau document.

Cependant et dans le cadre de sa stratégie immobilière, le Conseil d'Etat a validé le principe d'un regroupement de certains services à la population en un seul site par région géographique. Nous proposons dès lors d'étudier, dans le cadre de ce projet, la possibilité d'une décentralisation des centres de documents d'identité dans le Bas et le Haut Valais.

Il est ainsi proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse

Conséquences sur la bureaucratie : néant

Conséquences financières : importantes, estimées à CHF 500'000.- par site pour l'installation

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : 3 - 4 EPT

Conséquences RPT : néant

Sion, le 26 octobre 2018